



Département
des Landes

Arrêté publié le 16 mai 2025 sur le site
Internet de la collectivité

Envoyé en préfecture le 13/05/2025

Reçu en préfecture le 13/05/2025

Publié le

ID : 040-224000018-20250423-DSD_PMI_2025_12-AR



Xavier Fortinon

Président du Conseil départemental

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE SOLIDARITÉS

PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

Réf. : VM/LR

ARRETE N°DSD-PMI-2025-12

**PORANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS DES ASSISTANTS MATERNELS
ET DES ASSISTANTS FAMILIAUX A LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE
DEPARTEMENTALE RELATIVE AUX ASSISTANTS MATERNELS ET ASSISTANTS FAMILIAUX**

Le Président du Conseil départemental des Landes,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.421-6 et R.421-27 à R.421-35,

VU l'arrêté n°SA-DES21/28-038 en date du 3 août 2021 portant désignation de Conseillers départementaux à la Commission consultative paritaire départementale relative aux assistants maternels et assistants familiaux,

VU l'arrêté modificatif n°SA-DES21/28-119 en date du 21 septembre 2021 portant désignation de Conseillers départementaux à la Commission consultative paritaire départementale relative aux assistants maternels et assistants familiaux,

VU l'arrêté n°DSD-PMI-2024-14 du Président du Conseil départemental en date du 24 décembre 2024 fixant les modalités d'établissement des listes de candidatures et de déroulement des opérations électorales de la Commission Consultative Paritaire Départementale relative aux assistants maternels et aux assistants familiaux,

VU l'arrêté n°SA-DES21/28-151 en date du 7 mars 2025 portant désignation de M. Paul CARRERE en tant que représentant du Président du Conseil départemental à la Commission consultative paritaire départementale relative aux assistants maternels et assistants familiaux,

VU le Procès-verbal du 4 mars 2025 portant résultats des opérations de vote intervenues le 4 mars 2025,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Ont été élus, au titre de titulaires et leur suppléant, les représentants des assistants maternels et des assistants familiaux pour siéger à la Commission Consultative Paritaire Départementale relative aux assistants maternels et assistants familiaux :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme Carole DEMARTELAERE	Mme Patricia LOUBERE
M. Michael LECLERCQ	Mme Sandrine THEURIOT
Mme Martine IBARRA	Mme Stéphanie MOUSSOUTEGUY
Mme Sylvie DUPIN	Mme Sabine BRUN

Hôtel du Département
23, rue Victor Hugo
40025 Mont-de-Marsan Cedex
Tél. : 05 58 05 40 40
Mél. : pmi@landes.fr

landes.fr



ARTICLE 2 : Le présente arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Pau (50 cours Lyautey - B.P.543 - 64010 Pau Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié sur le site Internet du Conseil départemental des Landes.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général Adjoint en charge des Solidarités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

23 AVR. 2025
Fait à Mont-de-Marsan,

XFL

Xavier FORTINON
Président du Conseil départemental